



Coca-Cola
freestyle®

CONDITIONS
GÉNÉRALES
DE VENTE

AU 1^{ER} JANVIER

2020



Coca-Cola freestyle®

Sommaire

- ① Conditions Générales de Vente p2
- ② Conditions d'application p10
- ③ Chaîne Qualité & DDM p12
- ④ Montant du programme d'exploitation p14
- ⑤ Spécifications produits / Données logistiques / Tarifs p16





PRÉALABLE

Les présentes Conditions Générales de vente (ci-après « CGV ») constituent le socle unique de la négociation commerciale. Elles reflètent l'organisation administrative et logistique de CCEP France, décrite ci-après, et toute(s) demande(s) d'aménagement(s) spécifique(s) doit

faire l'objet d'une demande préalable et d'un accord. Toute commande implique l'adhésion expresse, entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV, lesquelles prévalent, sauf convention contraire, sur toutes conditions d'achat et/ou d'approvisionnement ou tout autre document émanant du client.

CCEP France ne saurait être engagée par des dispositions particulières si elles n'ont pas été valablement acceptées au terme d'une négociation loyale et de bonne foi, dûment formalisée, au sens de l'article L.441-6 du Code de Commerce. Le fait d'imposer des conditions d'achat en ce qu'elles impliqueraient une renonciation par le Fournisseur à ses CGV pourrait être considéré comme une pratique abusive au sens de l'article L.442-6 du Code de Commerce.

Les boissons distribuées par l'intermédiaire de l'appareil, objet des présentes conditions, sont préparées à partir de sirops concentrés non conditionnés pour la vente au détail, de gaz carbonique et d'eau. Elles sont susceptibles d'être soumises à la contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés et à la contribution sur les boissons contenant des édulcorants de synthèse. CCEP France fournira sur demande écrite du client les informations nécessaires à leur mise en œuvre.

La présente version des CGV, applicable au 1^{er} Janvier 2020, annule et remplace toute précédente version des CGV. Elles peuvent être révisées à tout moment, notamment en cas de modifications législatives ou réglementaires.

CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent aux clients qui s'approvisionnent auprès de Coca-Cola European Partners France (ci-après « CCEP France ») pour les seuls besoins de leurs points de vente hors foyer détenus en propre ou en franchise situés sur le territoire **France Continentale (hors Corse) et à Monaco**. Elles concernent les commandes contenant les seuls produits de l'offre Freestyle.

1 OUVERTURE DE COMPTE

Avant toute commande, le client devra ouvrir un compte afin de fournir toutes les informations utiles à la gestion de ses commandes. Lors de l'ouverture du compte, le client devra s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des données obligatoires fournies. Une fois son compte ouvert, le client recevra son numéro de client qui lui sera nécessaire pour s'enregistrer sur la plateforme de commande en ligne et pourra créer son mot de passe personnel. Cet identifiant est strictement confidentiel et ne doit en aucun cas être communiqué à des tiers. Le client assume l'entière responsabilité de l'utilisation de son numéro de client et son mot de passe et de toutes les commandes qui sont passées, même à son insu, en utilisant ce numéro de client et ce mot de passe.

2 COMMANDES

Toute première commande devra être transmise 10 jours avant la date de livraison souhaitée. Les commandes doivent être exclusivement passées par écrit et transmises :

- via le portail de commande en ligne My.ccep : <https://my.ccep.com>
- par EDI : **301 38326 001 09**

En cas de recours au règlement au comptant, le délai de livraison sera calculé à compter du paiement de la facture.

CCEP France se réserve le droit de contester les termes d'une commande et de ne satisfaire que partiellement les commandes reçues dans le cas où sa capacité industrielle ou ses stocks disponibles ne permettraient pas de les honorer pleinement. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou retenue.

Le minimum de commande pour l'offre Freestyle est mentionné dans les conditions d'applications (voir page 10).

Sur demande spécifique du client, CCEP France peut gérer les reliquats d'une commande livrée.

Les quantités livrées seront facturées au tarif en vigueur à la date de livraison de la commande initiale.

Toute création ou modification d'un lieu de livraison est liée à l'installation de la machine et doit être communiquée à CCEP France au minimum 25 jours ouvrés avant livraison de la première commande sur ce lieu.

CCEP France ne reprend pas les marchandises invendues.

3 LIVRAISONS

Le modèle logistique de Coca-Cola pour Freestyle consiste à livrer directement les points de vente de ses clients ou la plateforme logistique selon le modèle défini dans le contrat cadre.

Les livraisons s'entendent franco. CCEP France se réserve le choix du moyen de transport et du lieu de départ de ses expéditions. CCEP France pourra modifier le conditionnement de ses produits sans qu'aucune indemnité ne lui soit réclamée.

3.1 Délais de livraison

Toute commande doit être reçue avant 12h00 le jour J, pour permettre une livraison à :

- J+4 (jours ouvrés) pour les commandes conformes à la configuration standard pour la Région Parisienne et Province.

! Livraison express (J+1) est possible :

- Pour toute demande de dépannage pour une commande déjà passée pour J+5 devant être validée avant 12H00 avec le service client au 01.58.00.29.73
- Uniquement en Région Parisienne (Province exclue) et fera l'objet d'une facturation forfaitaire additionnelle de 65€ HT par livraison.

Toute demande de gestion des reliquats doit être reçue avant 12h00 le jour J, pour permettre une livraison à J+6 (jours ouvrés).

Pour toute commande ou demande de gestion des reliquats passée dans les délais définis ci-dessus, CCEP France s'efforcera de respecter au mieux les dates de livraisons souhaitées par le client. Un décalage de la date de livraison demandée ne pourra donner lieu à l'application unilatérale de pénalités. De même, tout impact sur la chaîne logistique résultant d'un événement exceptionnel répondant à un cas de force majeure, tel que visé en article 13 des présentes, ne pourra donner lieu à l'application de pénalités.

3.2 Conditions de livraison

Les livraisons se font par carton sur palette perdue selon les produits et les quantités commandées.

3.2.1 Adresse de livraison

Les livraisons se font à l'adresse de livraison spécifiée par le client à la commande. Toute adresse de livraison distincte de l'adresse de facturation doit faire l'objet d'une acceptation préalable et expresse de CCEP France.

3.3 Réception des marchandises

Conformément à la législation en vigueur (Décret 99-269 du 6/04/99) le déchargement des véhicules pour les envois de moins de trois tonnes est effectué par le transporteur au lieu de livraison accessible au véhicule, indiqué à la commande.

Conformément à la législation en vigueur (art. L133-3 Code de commerce), le client se doit de contrôler les marchandises à réception.

1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En cas de défaut de conformité, le client devra mentionner par écrit des réserves précises, détaillées et complètes sur le document de transport et les confirmer dans les 3 jours par lettre recommandée avec AR au transporteur avec copie à CCEP France, à l'adresse suivante :



Autre Correspondance
TSA 70004
9 chemin de Bretagne
92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par CCEP France, le client pourra obtenir le remplacement du produit.

3.4 Attente et refus

En cas de refus abusif à réception de tout ou partie des produits livrés, (livraison non attendue, saturation réception client, absence du réceptionnaire, etc.) ou d'attente supérieure à 30 minutes vs le rendez-vous pris, CCEP France se réserve le droit de facturer un montant forfaitaire de :

- 24€ HT par heure commencée, correspondant aux frais d'immobilisation du moyen de livraison
- 95€ HT, correspondant aux frais de retour de la livraison.

3.5 Date de Durabilité Minimale (DDM) et qualité des produits livrés

CCEP France s'engage à livrer les produits à ses clients dans la première moitié de la DDM.

CCEP France ne pourra proposer à ses clients des produits avec une DDM plus courte que sous réserve d'une acception préalable de leur part. CCEP France ne reprend et n'échange aucune marchandise invendue, notamment celle dont la DDM est dépassée.

Dans le cadre d'un rappel produit, CCEP France prendra à sa charge les frais réels liés au retrait et/ ou à la destruction des produits sous réserve d'un accord préalable exprès de CCEP France sur la nature du défaut, sur la quantité et sur les modalités de rappel des produits impactés.

4 RÉCLAMATIONS

4.1 Réclamation Logistique

Les réclamations devront faire, dans les plus brefs délais, et en tout état de cause avant la date d'échéance de la facture, l'objet d'une demande écrite adressée à CCEP France, précisant le N° de commande et le motif de la réclamation, accompagnée de tous les justificatifs, afin de permettre le contrôle de la réalité du grief correspondant, notamment :

- Bon de livraison
- Copie de la lettre de réserve adressée au transporteur.

CCEP France disposera ensuite de la faculté de formuler ses observations sur les réclamations, qui lui auront été préalablement communiquées.

Seules les réclamations ayant fait l'objet, après leur examen, d'un accord écrit de CCEP France sur leur montant pourront faire l'objet d'une facturation et d'une compensation sur les sommes dues à CCEP France dans les conditions définies à l'article 1348-2 du Code Civil.

Toute déduction ou suspension des paiements effectuée en contradiction avec les dispositions précédentes sera considérée comme un incident de paiement pouvant donner lieu à l'application des dispositions définies à l'article 8 dont le refus de crédit.

En cas de réclamation excessive ou manifestement infondée du client, CCEP France se réserve la possibilité de refacturer au client les frais de traitement de tout ou partie de cette réclamation.

4.2 Réclamation Tarifaire

Les réclamations liées à une facture doivent se faire dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de livraison. Passé ce délai, la facture sera due en totalité à date d'échéance.

Toute réclamation devra se faire via France Litige à l'adresse précisant le n° de facture, motif de la réclamation afin de permettre le contrôle et cas échéant la correction. Seuls les produits litigieux pourront faire l'objet d'une contestation, ceci ne remettant aucunement en cause le paiement en totalité des articles non concernés et ce à date d'échéance soit J+45 jours à partir de la date de livraison.

À noter qu'en cas de contestation ultérieure (au-delà des 15 jours à compter de la date de livraison) et justifié, CCEP France pourra traiter la demande et procéder à un avoir si nécessaire, la facture devant être préalablement payée en totalité à date d'échéance.

Les réclamations Logistiques ou Tarifaires sont à adresser :

par email à France Litiges : francelitiges@ccep.com

ou par courrier à :



TSA 70004

9 chemin de Bretagne

92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

ou via le portail de commande en ligne My.ccep : <https://my.ccep.com>

5 TARIFS

Les tarifs et factures de CCEP France sont établis en euros. Toute commande implique l'acceptation expresse et sans réserve par l'acheteur des tarifs de CCEP France.

Le tarif inclut la Contribution CITEO, le Droit spécifique sur les boissons non alcoolisées, la Contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés et la Contribution sur les boissons contenant des édulcorants.

Il s'entend :

- Hors T.V.A.
- France Continentale (hors Corse) et à Monaco, le point de livraison étant désigné par le client et agréé par CCEP France s'il est distinct du lieu de facturation
- Pour une commande fixée dans les conditions d'applications « Configurations de commandes ».

Les produits sont facturés sur la base du tarif en vigueur à la date de livraison convenue lors de la passation de commande et font l'objet de l'application

des taxes, Contributions et Droit spécifique aux taux en vigueur au moment de la livraison des marchandises. Aucune valorisation effectuée par le client lors de la commande ne sera prise en considération.

La facturation s'établira en fonction des spécificités de la commande pour livraison en une seule fois pour un même point de livraison. Le montant total hors taxes, hors Contribution CITEO, hors Droit spécifique, hors Contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés et/ou hors Contribution sur les boissons contenant des édulcorants, est mentionné sur chaque facture.

Les montants de la Contribution CITEO par type d'emballage, ainsi que du Droit spécifique et des Contributions sont précisés pour chaque référence dans les tarifs CCEP France.

Les tarifs, taxes, Droit spécifique, Contribution CITEO et, de manière générale, toutes Contributions applicables aux produits que CCEP France commercialise, peuvent être révisés à tout moment et notamment en fonction des évolutions législatives et réglementaires, en ce comprise la survenance de toute nouvelle taxe, impôt, Contribution, Droit spécifique applicables aux produits que CCEP France commercialise. Le cas échéant, de nouveaux tarifs révisés seront renvoyés aux clients, et s'appliqueront automatiquement et de plein droit à compter de leur mise en œuvre.

6 RÉDUCTION DE PRIX

Ces éléments figurent dans un document annexe. Les remises sur facture s'appliquent à la ligne article, en cascade, et sont calculées sur la base du tarif de chaque produit concerné, déduction faite des taxes, Contribution CITEO, Droit spécifique, et toutes Contributions sur les produits que CCEP France commercialise. Ces remises sont accordées tant que les contreparties correspondantes sont effectivement rendues par le client.

Le taux négocié pour les ristournes conditionnelles s'applique sur le chiffre d'affaires du/des produit(s) concerné(s), net de toutes remises et avoirs, réalisé en France (hors Corse) et à Monaco, déduction faite des taxes, Contribution CITEO, Droit spécifique, toutes Contributions sur les produits que CCEP France commercialise, facturé par CCEP France et effectivement réglé.

1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

7 ACHATS DE SERVICE

CCEP France investit en prestations de services pour promouvoir ses produits sur les territoires pour lesquels elle détient une licence (France Continentale - hors Corse - et Monaco).

En conséquence, la rémunération des prestations de services rendues par le client sera uniquement calculée sur le CA (chiffre d'affaires) ou le LBF (litre de boisson finie) des produits Freestyle revendus sur ces territoires, ce que le client justifiera à première demande de CCEP France, sauf cas particulier lié à l'activité principale du client.

La rémunération des prestations de services rendues par le client, lorsqu'elle est calculée sur la base du CA, sera effectuée sur la base du CA des produits Freestyle net de toutes remises et ristournes, réalisé en France Continentale (hors Corse) et à Monaco, hors Taxes, hors Contribution CITEO, hors Droit Spécifique, hors toutes Contributions applicables aux produits que CCEP France commercialise, facturé directement par CCEP France à ce client et effectivement réglé par ce dernier.

Les modalités de paiement des prestations de service pourront si nécessaire faire l'objet de réajustement en cours d'année et sur la base d'un accord équilibré entre les deux parties.

8 CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les marchandises sont payables à :



EURO TVS
TSA 50007

8 rue Waldeck Rochet - 93328 Aubervilliers Cedex

Conformément à l'article L.442-6, I, 8° du Code de commerce, il ne saurait y avoir de déduction d'office de pénalités, opérée de façon unilatérale, sur le montant de la facture établie par CCEP France, lorsque la dette n'est pas certaine, liquide, et exigible, sans même que CCEP France n'ait été en mesure

de contrôler la réalité du grief correspondant. Toute déduction d'office sera considérée comme un incident de paiement pouvant donner lieu à l'application des dispositions des articles 8.1 et 8.3 des présentes.

N'est pas non plus possible la compensation des factures de CCEP France avec des créances litigieuses telles que des factures de prestations de services faisant l'objet d'une contestation de la part de CCEP France.

Plus généralement, il ne saurait y avoir de compensation légale, de sommes dues, opérée de façon unilatérale et sans information préalable de CCEP France. Toute compensation devra se faire après mise en place selon des règles d'organisation convenues, conformément aux règles applicables, permettant notamment le lettrage.

Dans le cas de déductions abusives, entraînant l'absence de règlement de marchandises, CCEP France se réserve le droit de suspendre les livraisons jusqu'à règlement complet sans qu'aucune pénalité ne lui soit opposée.

En cas de règlement par lettre de change, celle-ci doit parvenir au vendeur dans les huit jours de réception de la facture ou du relevé.

Le règlement des factures s'effectue à 30 jours nets à partir de la date de livraison, montant crédité au compte de CCEP France en date de valeur, sans escompte, dans la limite de l'encours accordé par CCEP France, sur la base des garanties obtenues.

8.1 Refus de crédit

CCEP France se réserve le droit de refuser ou limiter son crédit et si nécessaire de demander un règlement par chèque de Banque ou virement à la commande, dans les cas suivants :

- Client en situation de procédure collective (R.J., cessation de paiement...)
- Client ayant connu un incident de paiement (impayé, déduction abusive, retard de paiement, mise au contentieux...)
- Client dont la solvabilité ne peut être valablement appréciée faute d'information disponible (nouveau client par exemple), d'historique litigieux ou pré-contentieux.

8.2 Paiement anticipé

Une convention d'escompte émise par CCEP France pourra être signée avec le client s'il s'engage expressément et par écrit :

- Sur une durée de crédit suivante : 15 jours nets, date de livraison et
- À régler les factures de CCEP France par virement ou traite sans acceptation remise en banque directement par CCEP France.

Cette convention devra concerner l'ensemble des produits livrés pour une durée déterminée.

Dès signature de la convention, un escompte dont le taux est défini par CCEP France sera mentionné en pied de facture en minoration du prix des marchandises. Ce taux sera révisable chaque trimestre selon l'évolution du taux de l'EURIBOR. Le taux de base de l'EURIBOR est celui de 45 jours soit 1 mois et demi.

8.3 Retard de paiement

Conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, à défaut de convention contraire, il est expressément stipulé que le défaut de paiement à l'échéance mentionnée sur la facture entraînera le paiement de pénalités de retard selon la réglementation en vigueur et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, à compter de la date de règlement prévue sur la facture, jusqu'à la date à laquelle le compte de CCEP France aura été crédité.

Tout défaut de paiement, même partiel, entraînera l'exigibilité immédiate de toutes autres sommes dues, quels qu'en soient l'origine, le mode ou le délai de règlement prévus ; le tout sans préjudice de dommages et intérêts. Tous les frais de recouvrement supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, même par l'intermédiaire d'une société spécialisée extérieure, seront également à la charge du débiteur.

8.4 Règlement des prestations de services

Le règlement des sommes qui pourraient être dues par CCEP France au titre des achats de services, même à un mandataire, n'est acquis qu'après réalisation des contreparties et paiement intégral de l'ensemble des factures dues à CCEP France.

8.5 Quitus

Afin de faciliter le traitement comptable des sommes afférentes aux relations commerciales entre CCEP France et ses clients, et de clore administrativement et comptablement les exercices contractuels, aucune somme due en vertu des accords conclus entre CCEP France et le client au titre d'une année civile ne pourra plus être nouvellement réclamée après un délai de deux ans suivant le 31 décembre de l'année concernée.

9 RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ & TRANSFERT DE RISQUES

CCEP France reste propriétaire des marchandises vendues jusqu'au complet paiement des factures, conformément aux dispositions des articles 2367 et suivants du Code Civil.

Le paiement s'entend de l'encaissement effectif des sommes dues, quel que soit le mode de paiement.

À défaut de paiement de tout ou partie des factures à leur échéance, l'acheteur autorise le vendeur à procéder immédiatement à la reprise de ses marchandises.

L'exercice du droit de revendication du vendeur ne dégage pas l'acheteur de son obligation de payer les factures.

Il est cependant expressément stipulé que le transfert des risques de CCEP France à l'acheteur s'effectue dès le moment de la livraison des produits, c'est-à-dire lors de l'arrivée à quai du lieu de livraison.

10 BONNES PRATIQUES DE L'ENTREPOSAGE

Nos clients s'engagent à stocker tous les produits dans de bonnes conditions de conservation, c'est-à-dire à l'intérieur d'un bâtiment fermé et hors gel, à l'abri du soleil et de toute source de chaleur. La température au niveau supérieur des palettes ne doit pas dépasser 35°C.

1 CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les produits doivent être stockés dans un endroit propre, sec et sans odeur, afin de conserver une qualité optimale et une présentation irréprochable.

En cas de non-respect de ces règles, CCEP France se réserve le droit de refuser toutes demandes qui y seraient liées, notamment des demandes ayant trait à la reprise de marchandises mal stockées ou à un quelconque dédommagement.

CCEP France ne pourrait être tenue responsable si le non-respect de ces règles était à l'origine d'une plainte d'un acheteur ou d'un consommateur.

11 RÈGLEMENT DES LITIGES

Le droit français régit les présentes CGV ainsi que l'ensemble de la relation commerciale avec tout client de CCEP France. En cas de survenance d'une difficulté d'ordre juridique, les parties, avant tout recours contentieux, tenteront de procéder à un règlement amiable, sans préjudice de tout recours judiciaire au tribunal compétent ci-dessous. Le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent pour juger toutes difficultés nées de l'application de ces Conditions Générales de Vente.

12 MARQUES

L'acheteur reconnaît que les marchandises sont commercialisées sous des marques déposées appartenant à des tiers dont THE COCA-COLA COMPANY et qu'aucun droit d'utilisation ou de reproduction desdites marques ne lui est conféré.

L'acheteur s'engage à ne pas altérer lesdites marques ni à en faire un usage impropre qui les discréditerait ou les dévaloriserait.

L'acheteur s'engage à utiliser à tout moment les logos et visuels produits, ainsi que les chartes graphiques (de CCEP France et de ses éventuels partenaires) à jour pour toutes les créations qu'il développe relatives aux produits de CCEP France et à faire valider préalablement par CCEP France de telles créations.

13 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

13.1

Les termes «responsable du traitement», «personne concernée», «données à caractère personnel», «traitement» et «sous-traitant» ont le sens qui leur est donné dans le Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679, dit « RGPD » (collectivement dénommé, avec toute réglementation applicable relative à la protection des données personnelles, «la législation sur la protection des données»).

13.2

Dans la mesure où le client traite des données personnelles dans le cadre du contrat ou de sa relation commerciale avec CCEP France, qu'il s'agisse de données personnelles reçues de CCEP France ou de données personnelles divulguées à CCEP France, le client s'engage à se conformer à la législation sur la protection des données, à transmettre les politiques de confidentialité appropriées et obtenir les autorisations et consentements nécessaires avant de divulguer toutes données personnelles à CCEP France.

13.3

Le client accepte que CCEP France puisse traiter les données personnelles des employés, sous-traitants et prestataires du client ou toutes autres données personnelles, reçues du client, nécessaires pour répondre à ses obligations contractuelles, dans le cadre de sa relation avec le client, et conformément à la politique de confidentialité accessible sur le site internet de CCEP. Le client s'engage en conséquence à en informer les personnes concernées.

13.4

Sauf convention contraire expresse et écrite, le client et CCEP France sont des contrôleurs indépendants et le contrat ne crée pas de relation de contrôleur conjoint ou de contrôleur / sous-traitant entre le client et CCEP France.

14 FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un évènement de force majeure au sens reconnu par l'article 1218 du code civil et la jurisprudence de la Cour de cassation ou de tout évènement indépendant de la volonté des Parties, la Partie concernée devra en informer l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze (15) jours suivant la survenance de cet évènement et les obligations des Parties seront suspendues pour toute la durée de l'évènement de force majeure, et ce sans indemnité. Si l'évènement de force majeure se prolonge au-delà de trente (30) jours, les commandes en cours pourront être résiliées de plein droit et sans indemnité, par l'une ou l'autre des Parties.

Pourront notamment être considérés comme des évènements de force majeure les grèves d'usines, les grèves ou les pénuries de transporteurs ou de matières premières, les intempéries, sans que cette liste ne soit limitative.

15 RESPONSABILITÉ

Excepté en cas de faute dolosive ou de faute grave commise par CCEP France, la responsabilité contractuelle de CCEP France est dans toute hypothèse limitée aux dommages matériels directs effectivement subis par le client et résultant d'une faute imputable à CCEP France dans l'exécution des présentes conditions générales de vente ou de tout contrat conclu avec le client lié à la fourniture de produit par CCEP France. Le montant des indemnités versées à ce titre ne pourra pas excéder le montant du total hors taxes des achats de produits auprès de CCEP France pendant le mois qui précède le dommage. CCEP France n'est en aucun cas tenue d'indemniser le client des dommages immatériels ou indirects, tels que notamment l'augmentation des frais généraux, la perte de clientèle, les pertes d'exploitation, de profit, d'une chance, le préjudice commercial, le manque à gagner.

Coca-Cola freestyle®



i INFORMATIONS RELATIVES À LA COMMANDE

Les commandes seront saisies et transmises :

Via le portail de commande en ligne My.ccep :



<https://my.ccep.com>

Par EDI :



301 38326 001 09



Pour être validée et livrée,
une commande devra comporter
un minimum de :

2 BIB FIS



BIB sirop sucre

COMPOSITION DE LA COMMANDE

CCEP France livre les produits
Freestyle en cartons
sur palettes hétérogènes
regroupant
plusieurs articles.



Les autres composants
peuvent être ajoutés à la commande
(minimum ci-contre)



Cartouches (produits et/ou arômes)



Sirop édulcorant

AU 1^{ER} JANVIER 2020



Coca-Cola freestyle®

3 CHAÎNE QUALITÉ & DDM



Qualité des produits pour les consommateurs

La « Chaîne Qualité Coca-Cola » a pour objectif de fournir aux consommateurs des produits d'une qualité optimale. Les produits les plus sensibles sont tous les PET, les produits light et les jus.

Une durée de vie courte garantit les meilleures qualités gustatives.

La procédure interne de traçabilité CCEP France respecte les dispositions en vigueur sur l'identification :

- Du produit unitaire (à partir d'un numéro de batch codifié)
- De la palette du produit fini (à partir d'une étiquette palette).



www.coca-cola-france.fr



Compte Twitter @cococolafr



Vous avez constaté une anomalie relative à la qualité de nos produits ?

Une conseillère Coca-Cola Contact vous accueille au

09 69 39 29 00 Service & appel gratuits

7j/7 et 24H/24

et s'engage à relayer cette information à notre Département Assurance Qualité dans les meilleurs délais.



ENGAGEMENTS & ACTIONS

- Adaptation des DDM⁽¹⁾ aux propriétés de chaque produit
- Livraison dans la demi-vie de la DDM
- Contrôle Qualité Usine rigoureux
- Stockage optimisé (contrôle régulier de la température et bonnes pratiques d'entreposage - cf. pages 7/8 article 10)



ACTIONS PRÉCONISÉES CHEZ NOS CLIENTS

- Rotation des stocks en respectant le FIFO⁽²⁾ et l'âge des produits
- Entreposage dans de bonnes conditions (ne pas stocker au soleil, ni en extérieur, à l'abri du gel et de forte chaleur)

⁽¹⁾ DDM = date de durabilité minimale d'une denrée alimentaire : la date jusqu'à laquelle cette denrée alimentaire conserve ses propriétés spécifiques dans des conditions de conservation appropriées.

⁽²⁾ FIFO : First In, First Out. Gestion des produits en expédiant dans une même référence les produits les plus anciens en priorité.

POUR UNE QUALITÉ OPTIMALE



LES BONNES PRATIQUES...

- Stocker les produits dans de bonnes conditions (de 5° à 25° C) à l'intérieur des réserves et le plus loin possible des sources de chaleur
- Ne pas gerber les B.I.B.
- Gérer les produits en fonction de leur Date de Durabilité Minimale
- Adapter les quantités et la fréquence des commandes aux rotations



...CONTRIBUENT À ÉVITER

- Les défauts de goût
- Les fuites des BIBS et Cartouches

Coca-Cola freestyle®

TABLEAU DES DDM (EXPRIMÉ EN JOURS)

Cartouches produits 						1/2 vie = 61 jours
						1/2 vie = 83 jours
Cartouches arômes 						1/2 vie = 61 jours
						1/2 vie = 83 jours
Sirop NNS 	1/2 vie = 45 jours					
BIB Sirop FIS 	1/2 vie = 60 jours					



Ce programme d'exploitation autorise, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle, l'exploitation par le client du dispositif Coca-Cola Freestyle. Ce programme regroupe les éléments suivants.

Services inclus dans le forfait

Prix HT 240€/mois

Prix HT 430€/mois

ÉQUIPEMENTS

Redevance d'exploitation du dispositif Coca-Cola Freestyle



Mise à jour gratuite du logiciel interne au dispositif



MARKETING



Accès aux médias sociaux et à l'application mobile Freestyle présents dans le pays



OPÉRATIONS



Formation des équipes au dispositif



Connexion Internet et échanges des datas Coca-Cola Freestyle



TECHNIQUE



Maintenance préventive de la Coca-Cola Freestyle



Dépannage sur Coca-Cola Freestyle



AU 1^{ER} JANVIER 2020



Désignation produit France	Code SAP CCEP France	Désignation de l'article France	Désignation technique de l'article	Code EAN du produit (unitaire)	Poids KG (unitaire)	Dimensions MM			TARIF 2020
						P (largeur)	L (longueur)	H (hauteur)	

CARTOUCHES DE MARQUES

COCA-COLA P1	230993	680MLCRTG X1 FS COCA-COLA P1 20C	Cartouche	5449000210647	0,68	105	255	35	93,43
COCA-COLA P2	231006	680MLCRTG X1 FS COCA-COLA P2 20C	Cartouche	5449000210661	0,68	105	255	35	93,43
COCA-COLA ZERO P1	230996	680MLCRTG X1 FS COKE ZERO P1 20C	Cartouche	5449000665942	0,68	105	255	35	93,43
COCA-COLA ZERO P2	231070	680MLCRTG X1 FS COKE ZERO P2 20C	Cartouche	5449000665997	0,68	105	255	35	93,43
COCA-COLA LIGHT P1	231005	680MLCRTG X1 FS COCA-COLA LIGHT P1 20C	Cartouche	5449000210722	0,68	105	255	35	62,29
COCA-COLA LIGHT P2	231011	680MLCRTG X1 FS COCA-COLA LIGHT P2 20C	Cartouche	5449000210746	0,68	105	255	35	62,29
COCA-COLA LIGHT P3	231004	680MLCRTG X1 FS COCA-COLA LIGHT P3 20C	Cartouche	5449000210777	0,68	105	255	35	62,29
COCA-COLA ZERO sans caf P1	231001	500MLCRTG X1 FS CF COKE ZERO P1 20C	Cartouche	5449000210876	0,50	105	255	35	68,70
COCA-COLA ZERO sans caf P2	231002	500MLCRTGX1 FS CF COKE ZERO P2 20C	Cartouche	5449000210838	0,50	105	255	35	68,70
FANTA LEMONADE	231007	680MLCRTG X1 FS FANTA/LEMONADE 20C	Cartouche	5449000245434	0,68	105	255	35	184,92
SPRITE ZERO P2	230995	680MLCRTG X1 FS SPRITE/ZERO P2 20C	Cartouche	5449000211002	0,68	105	255	35	186,87
SPRITE FUZE P1	231017	680MLCRTG X1 FS SPRITE/FUZE P1 20C	Cartouche	5449000245397	0,68	105	255	35	93,43
FUZE ZERO P2	230998	680MLCRTG X1 FS FUZE/ ZERO P2 20C	Cartouche	5449000219688	0,68	105	255	35	93,43
POWERADE AQUARIUS P1	230994	680MLCRTG X1 FS POWERADE/AQUARIUS P1 20C	Cartouche	5449000245502	0,68	105	255	35	54,06
POWERADE AQUARIUS P2	231016	680MLCRTG X1 FS POWERADE/AQUARIUS P2 20C	Cartouche	5449000245472	0,68	105	255	35	54,06
POWERADE AQUARIUS P3	231003	680MLCRTG X1 FS POWERADE/AQUARIUS P3 20C	Cartouche	5449000245465	0,68	105	255	35	54,06

CARTOUCHES D'ARÔMES

ORANGE	231014	680MLCRTG X1 FS FLV ORANGE 20C	Cartouche	5449000210609	0,68	105	255	35	19,07
CERISE	231013	680MLCRTG X1 FS FLV CHERRY 20C	Cartouche	5449000210586	0,68	105	255	35	19,07
CITRON VERT	231015	680MLCRTG X1 FS FLV LIME 20C	Cartouche	5449000210623	0,68	105	255	35	19,07
VANILLE	231000	680MLCRTG X1 FS FLV VANILLA 20C	Cartouche	5449000210524	0,68	105	255	35	19,07
CITRON	230999	680MLCRTG X1 FS FLV LEMON 20C	Cartouche	5449000210487	0,68	105	255	35	19,07
FRAMBOISE	231012	680MLCRTG X1 FS FLV RASPBERRY 20C	Cartouche	5449000210562	0,68	105	255	35	19,07
FRUIT PUNCH	230997	680MLCRTG X1 FS FLV FRUIT PUNCH 20C	Cartouche	5449000210517	0,68	105	255	35	19,07
RAISIN	231010	680MLCRTG X1 FS FLV GRAPE 20C	Cartouche	5449000210463	0,68	105	255	35	19,07
PECHE	231009	680MLCRTG X1 FS FLV PEACH 20C	Cartouche	5449000210449	0,68	105	255	35	19,07
FRAISE	231008	680MLCRTG X1 FS FLV STRAWBERRY 20C	Cartouche	5449000210555	0,68	105	255	35	19,07

ÉDULCORANT

BIB EDUCOLORANT 9,5L	443673	FS NON-NTRTVE SWTNR BIB 9,5L	BIB (édulcorant)	5449000190048	9,87	280	400	110	75,98
CARTOUCHE EDULCORANT	231069	680MLCRTG X1 FS NON-NTRTVE SWTNR 20C	Cartouche	5449000217813	0,68	105	255	35	54,66

SUCRE

BIB SIROP DE SUCRE FIS 18L	259556	FISUGAR BIB 18L	BIB (sucre)	5449000221810	24,47	265	368	236	30,64
----------------------------	--------	-----------------	-------------	---------------	-------	-----	-----	-----	-------

680MLCRTG X1 FS
COCA-COLA P1 20C



680MLCRTG X1 FS
COCA-COLA P2 20C



680MLCRTG X1 FS
COCA-COLA ZERO P1 20C



680MLCRTG X1 FS
COCA-COLA ZERO P2 20C



680MLCRTG X1 FS
COCA-COLA LIGHT P1 20C



680MLCRTG X1 FS
COCA-COLA LIGHT P2 20C



500MLCRTG X1 FS CF
COCA-COLA ZERO P1 20C



500MLCRTGX1 FS CF
COCA-COLA ZERO P2 20C



680MLCRTG X1 FS
FANTA LEMONADE 20C



680MLCRTG X1 FS
SPRITE ZERO P2 20C



680MLCRTG X1 FS
SPRITE FUZE P1 20C



680MLCRTG X1 FS
POWERADE AQUARIUS P1 20C



680MLCRTG X1 FS
POWERADE AQUARIUS P2 20C



680MLCRTG X1 FS
POWERADE AQUARIUS P3 20C



Les visuels présents sur cette page ne sont pas représentatifs des produits proposés en magasin ; ils ont été choisis à titre d'illustration.
Les codes barres présentés sous les visuels correspondent aux codes EAN de l'unité consommateur.

Coca-Cola freestyle®



Coca-Cola
EUROPEAN PARTNERS

9 chemin de Bretagne, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9
Société par Actions Simplifiée au capital de 267 279 033 euros - RCS Nanterre 343 688 016